

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 10 Août

Mandat législatif

A l'époque, encore si troublée, que nous traversons, au milieu des passions intenses, de la mauvaise foi qui s'affiche partout poursuivant les hommes de bonne volonté, est-il donc impossible de prendre hauteur, de s'arrêter un moment pour indiquer, d'une façon rapide, aux courageux citoyens de notre pays, quel est le devoir qui s'impose.

Ce devoir est tracé par les circonstances; et jamais elles ne farent si impératives.

En quoi consiste le mandat législatif? Rechercher, par les moyens positifs, de quelle façon on peut améliorer la classe des travailleurs; — de quelle façon on peut arriver à une répartition plus équitable des charges publiques et de l'impôt, sans toutefois peser uniquement sur une seule catégorie de citoyens; — de quelle façon on peut mettre plus d'harmonie dans nos grands services publics, dans nos administrations d'Etat, en cherchant à y introduire toute l'économie en rapport avec la bonne et régulière marche des affaires; — de quelle façon, enfin, on peut opérer la réconciliation du capital et du travail, du salariat et du patronat, sans verser dans les hideuses théories radico-socialistes, qui nous amèneraient, à bref délai, des bouleversements, peut-être même la guerre civile; et, en un mot, faire l'excellente et patriotique économie d'une révolution violente; — décider quelle orientation doit avoir notre politique étrangère pour imposer le respect absolu à des ennemis connus dans toute l'Europe, et qui mettent tout en œuvre pour nous perdre; — bref, savoir de quelle façon positive on peut aiguiller notre politique intérieure et étrangère sur une voie directe, où nulle embûche ne serait désormais à craindre.

Voilà, *in globo*, en quoi consiste le mandat législatif; et jamais il n'exigea autant

de prudence, de courage, de valeur personnelle, de tact, de mesure, de patriotisme ardent, toutes les qualités foncières de notre race.

Un de nos excellents confrères de la presse parisienne, Abel Peyrouton, dans l'*Estafette* du 30 juillet, écrivait les lignes suivantes, d'une haute et saine inspiration :

« Nous sommes, disait-il, sur la pente du dédain du mandat électoral. Les gens d'esprit se disent bien que c'est une sottise, qui ne tardera pas à être un malheur public. Ils savent que la politique est la science la plus complexe, et que, par pitié pour le pays, les hommes d'intelligence supérieure n'en devraient pas abandonner l'exercice aux pauvres hères sans feu, ni lieu, ni pensée, ni savoir, ni considération, ni rien. Eh bien! que veut-on? La brutalité des mœurs électorales, l'insolence des courtiers politiques, la bassesse des compétitions, la crainte des polémiques outrageantes, éloignent de plus en plus les hommes de mérite de la candidature politique. Ils laissent faire. Ils comptent sur la raison ferme et sage de la province

Oui, les véritables honnêtes gens de notre pays se doivent à la chose publique; ils se doivent à eux-mêmes et à la patrie, de n'écouter que la raison supérieure qui les incite à se jeter tête baissée dans la lutte et à ruiner les espérances coupables de l'école radico-socialiste. En ce moment solennel, n'écouter que ses préférences personnelles, ne prendre conseil que de son bien-être et de ses aises, serait faire banqueroute à l'idée vraiment nationale: nous n'y pouvons croire.

Ca qui se passe à Paris et dans la province, au sein des réunions publiques, n'est pas fait, nous l'avouons, pour déterminer les sérieux citoyens à rechercher le mandat législatif; mais le vieux Corneille l'a dit :

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.

Est ce que cette hautaine vertu ne serait plus à l'usage de notre race si vaillante, si propagandiste, qui a eu le grand honneur

de se révéler courageusement au travail. Bien qu'elle fût réellement très instruite, elle craignait toujours de se trouver inférieure à ce qu'on lui demanderait.

Les semaines qui s'écoulaient ainsi; pendant qu'elle achevait de se préparer à l'examen, Gertrude sortit peu. A peine allait-elle faire quelques promenades au jardin public en compagnie des demoiselles Aubertot. Ce fut dans une de ces promenades qu'elle rencontra pour la première fois un homme qu'elle reconnut pour son compagnon de voyage.

Mais elle ne prêta pas grande importance à ce fait, convaincue, en effet, qu'il n'en avait guère.

Enfin, le matin de l'examen arriva. Les demoiselles Aubertot s'étaient si bien intéressées à leur pensionnaire, qu'elles voulurent l'accompagner. Comme Gertrude avait peur! Si elle était refusée, il lui faudrait attendre trois mois avant de se représenter au concours. Et ce serait du temps perdu, de nouveaux frais d'examen à payer.

Heureusement ses craintes furent vaines. Non seulement elle fut reçue, mais encore le doyen déclara que Mlle Gertrude Dubois ayant obtenu la mention très-bien, ses frais d'examen lui seraient remboursés.

Naturellement cela la fit regarder beaucoup. Or, comme elle allait sortir de la salle, elle vit s'approcher son compagnon de voyage, d'un air gracieux et patelin :

— Je bénis le hasard qui me fait vous rencontrer, Mademoiselle, dit-il d'une voix miellense. S'il ne me trompe, j'ai eu l'honneur de voyager

de proclamer les Droits de l'homme et de promener les conquêtes de la Révolution dans le monde entier, avec son drapeau victorieux et ses idées rénovatrices?

Les candidats doivent se trouver partout où le besoin sera indiqué par la situation et par les circonstances.

En avant, hommes jeunes, courageux, qui avez au cœur l'amour sacrée de la patrie et qui entrevoyez l'avenir et ses réparations si attendues et si chères. N'écoutez pas la voix des docteurs pessimistes dont le désir serait de vous éloigner de la vie publique, qui ne fut jamais une école si virile et de vertu quotidienne; en avant, avec la pensée de venir en aide aux travailleurs, de conclure le traité de paix entre le capital et le travail, entre le salariat et le patronat et de ramener la paix intérieure au sein de notre démocratie: en avant donc pour la France et pour la République!

J. QUERCYTAIN.

INFORMATIONS

Au Siam

Bangkok, 9 août.

M. Pavie, consul général de France, est rentré hier sans l'amiral Humann.

Il a été salué par une salve de treize coups de canon tirés par les forts siamois de Paknam.

L'*Alouette* a rendu les saluts. Le drapeau tricolore a été arboré de nouveau à la légation.

Le départ du général Dodds

Marseille, 9 août.

Le *Liban*, courrier de la côte d'Afrique, partira demain, ramenant au Dahomey, le général Dodds et de nombreux officiers.

Jamais vapeur de ce service n'aura eu un si grand nombre de passagers.

Interview

M. Ribot interviewé par l'*Echo de Paris*, dit que de nombreux députés du centre, lui demandaient l'arrestation de Clémenceau comme complice de Cornélius Herz, mais qu'il ne put jamais découvrir le moindre indice de complicité.

avec vous.

— Monsieur.... balbutia-t-elle toute interdite.

— Je suis l'intendant, l'homme d'affaires d'un grand seigneur, M. de Loignac, continua-t-il, qui m'a chargé de trouver une institutrice pour sa fille. Où pourrais-je vous entretenir, Mademoiselle, afin de vous communiquer les propositions de mon maître.

Gertrude devint toute joyeuse en entendant cette phrase. Déjà, à peine était-elle diplômée que la position rêvée se présentait d'elle-même. Elle donna à l'individu l'adresse des demoiselles Aubertot et lui dit qu'elle l'attendrait le lendemain matin.

Ce fut pour elle une journée heureuse. Les bonnes vieilles filles avaient voulu lui offrir un petit dîner fin. Elle, de son côté, résolut de leur laisser un souvenir à chacune.

Le lendemain matin, M. Duménil parut. C'était le nom de l'intendant du grand seigneur. Il répéta son petit boniment. Son maître, un grand seigneur, M. le comte de Loignac, etc., etc., etc.

Sans réfléchir que M. de Loignac était subitement devenu comte depuis la veille, Gertrude demanda les conditions.

On offrait trois mille francs par an, payables par quartiers, plus la table, le logement et les menus frais.

C'était magnifique, inespéré. Elle accepta donc à condition qu'elle put faire un petit voyage au printemps.

— Vous avez toute liberté, Mademoiselle. Cependant, M. le comte est si pressé que je vous

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

BULLETIN ÉLECTORAL

Nous publierons successivement les professions de foi des divers Candidats à mesure qu'elles nous seront communiquées.

PROFESSION DE FOI DE M. TALOU

M. Talou adresse à ses électeurs la circulaire suivante :

Chers Concitoyens,

Lorsqu'il y a quatre ans vous fûtes appelés à vous prononcer entre la coalition réactionnaire qui, depuis trop longtemps, opprimait notre département, — et les candidats républicains qui vous promettaient de l'affranchir, vous n'avez pas hésité; vous avez donné aux représentants des régimes déchus un congé irrévocable.

Les élections de 1889 ont marqué dans le Lot l'avènement définitif de la démocratie républicaine.

Vous m'avez alors conféré, par une imposante majorité, un mandat dont la signification n'était pas douteuse.

Ce mandat, je l'ai consciencieusement rempli. Voici en effet les principales mesures législatives au vote desquelles j'ai pris part :

Dégrèvement des tarifs de la grande vitesse, Réforme des patentes, Réduction des frais de justice et d'enregistrement,

Droit à indemnité pour les ouvriers victimes d'un accident,

Loi sur l'arbitrage pour résoudre les conflits entre ouvriers et patrons,

Règlementation du travail des enfants, des filles mineures et des femmes, dans les établissements industriels,

Loi sur l'hygiène et la sécurité des ateliers,

Loi sur les conseils des prud'hommes,

Introduction dans la loi sur les syndicats professionnels d'une sanction pénale destinée à assurer leur libre fonctionnement,

Augmentation sensible et régulière du budget de l'instruction publique, ce puissant instrument d'affranchissement de la pensée chez tous, de la dignité et du bien-être individuel,

Accroissement des ressources affectées aux

prierai.

— Dans deux jours je serai à mon poste, dit-elle.

M. Duménil lui donna son itinéraire avec le plus grand soin. On l'attendait à la gare de Thiviers, près de Périgueux, le château de Marfat, où demeurait M. de Loignac, étant situé dans l'arrondissement de Nontron, (Dordogne.)

Avant de se retirer, l'intendant déposa comme provision un petit rouleau de dix louis sur la cheminée. Gertrude voulut refuser, mais M. Duménil répliqua de son ton doux :

— C'est l'ordre de M. le comte.

.. Quel était donc ce petit voyage que Gertrude voulait faire? Pourquoi, le soir même, à la tombée de la nuit, alla-t-elle chercher pour cent francs de fleurs qu'elle fit arranger soigneusement dans une grande caisse afin de les conserver fraîches.

Pourquoi encore, quand elle prit le lendemain le train de Bordeaux au Buisson, pria-t-elle qu'on eût le plus grand soin de cette caisse, sur laquelle étaient écrits ces mots :

Très fragile?

Qu'emportait-elle donc de si fragile et qui lui coûtait si cher?

Le Buisson est la station où l'on descend pour aller à Beaumont-du-Périgord. Gertrude allait voir sa mère.

Un poète a dit, en parlant du pays où l'on est né et où l'on revient après une longue absence. J'avais emporté dans ma tête une

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 17

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE PREMIER

VII

LA FAMILLE CRÉOLE

Cependant une des chambres de leur appartement ayant été laissée inoccupée par le départ de leur neveu, officier au 37^e de ligne, Mlles Aubertot avaient eu l'idée de s'adjoindre une compagne.

Elles commencèrent par faire la grimace en voyant la jeunesse qui leur arrivait. Mais Gertrude avait l'air si doux, si honnête, elle leur raconta en termes si touchants, et en même temps si vrais ce qu'elle venait faire à Bordeaux que les vieilles filles consentirent à lui donner l'hospitalité pendant un mois à raison de trois cents francs.

Dans un hôtel, même en vivant très simplement, Gertrude y gagnait une dépense et une tranquillité d'existence presque inappréciables.

Quelques jours après, elle sut qu'elle pourrait passer son examen le 9 novembre à midi. Elle

travaux publics, aux postes, aux télégraphes, aux téléphones, pour assurer une plus vaste et plus libre circulation à l'activité commerciale.

Les besoins de l'agriculture ont attiré particulièrement de la part des pouvoirs publics une sollicitude des plus attentives qui s'est traduite par le dégrèvement de l'impôt foncier sur les terrains non bâtis et par la réforme des tarifs douaniers devant protéger notre industrie agricole en lui ouvrant ou en lui conservant des débouchés rémunérateurs.

Toutes ces réformes sont l'honneur de la législation qui vient de finir.

Pour notre sécurité à l'extérieur, il a fallu accroître les budgets de la guerre et de la marine, ce qui a été fait sans marchandier et sans recourir à l'emprunt.

C'est assurément à ces sacrifices énormes, mais commandés par l'intérêt supérieur de la patrie, que nous devons l'incomparable situation internationale qui met aujourd'hui la France à l'abri de toute inquiétude pour son intégrité, et lui donne une voix prépondérante dans le concert européen; c'est à ces sacrifices, l'ami le plus ferme de la République française, que nous devons la richesse et la puissance du pays. Espérons que cette période n'est pas près de finir.

Grâce à cette stabilité politique et à cette prospérité intérieure toujours croissante, la République a vu venir à elle un allié sur lequel jusqu'alors elle n'aurait osé compter. Le tzar, dont le pouvoir absolu commande à presque la moitié de l'Europe et de l'Asie, s'est déclaré ouvertement, et à plusieurs reprises, l'ami le plus ferme de la République française.

Voilà les glorieux résultats de la législation de 1889.

Votre député s'y est associé dans la mesure de ses forces.

Aujourd'hui il ne s'agit plus d'assurer la situation de la République ni à l'intérieur ni à l'extérieur.

Il faut organiser cette République par des lois sociales et démocratiques qui sont sa raison d'être. Plusieurs de ces lois ont été déjà votées; l'exécution en est assurée, mais l'œuvre n'est pas finie.

Il faut d'abord, autant que possible, imposer le riche et exempter le pauvre; dégrever la petite propriété foncière; diminuer les droits de succession et de mutation; réduire dans une très large mesure, car la réforme accomplie sur ce point est insuffisante, les frais de justice et d'enregistrement; compléter le projet de loi déjà voté par le Sénat en supprimant tous les droits sur les boissons hygiéniques; établir sur des bases plus équitables l'impôt des portes et fenêtres, celui de la contribution personnelle et mobilière, réformé inévitable et prochaine due à l'initiative des députés du Lot, et dont notre département retirera un précieux avantage.

Pour remplacer les recettes provenant de ces causes diverses, le Parlement devra trouver des ressources correspondantes dans l'impôt sur les capitaux, les revenus, la surélévation des droits sur l'alcool, la conversion de la rente.

Il faut encore développer le crédit populaire et agricole en créant soit une banque nationale, soit des comptoirs régionaux qui prendraient à un taux réduit le papier des ouvriers, des agriculteurs ou de leurs syndicats; organiser et favoriser de plus en plus l'assistance publique dans les

campagnes, assurer à tous les travailleurs de la ville et des champs le bien-être, la dignité, la liberté et leur garantir pour leurs vieux jours une honorable retraite.

Enfin, pour mettre nos institutions à l'abri des aventuriers, je ne cesserais de réclamer et de voter le renouvellement partiel de la Chambre.

Je considère encore que sous un gouvernement d'égalité et de liberté une loi sur le régime des associations s'impose à bref délai.

Tel est, à grands traits, le programme démocratique de la prochaine législature. C'est celui que je soutiendrai si vous me faites l'honneur de me conserver votre confiance; mais n'oubliez pas qu'un parlement républicain seul peut le faire aboutir. Dès lors vous avez le devoir de vous mêler de ceux qui, n'ayant de républicain que l'étiquette, ne cherchent et ne trouvent leur appui que chez les pires ennemis de nos institutions.

A vous donc de choisir un mandataire aux convictions éprouvées et de vieille date.

Vous connaissez mon passé; il vous répond pour l'avenir de la loyauté et de la sincérité de mes promesses.

Vive la République!

LÉON TALOU,
Député sortant,
Vice-Président du Conseil général,
Chevalier de la Légion d'honneur.

2^e CIRCONSCRIPTION Puy l'Evêque

On nous écrit :

Dimanche à eu lieu, dans le préau de l'école maternelle de Puy-l'Evêque, la réunion dans laquelle M. Rey a rendu compte de son mandat.

Notre candidat était assisté de M. Puech, maire et Delteil, adjoint de Puy-l'Evêque. Autour d'eux s'étaient groupés la plupart des maires du canton et un très grand nombre de conseillers municipaux et d'électeurs.

M. Puech a annoncé le but de la réunion et a cédé la parole à M. Rey.

Dans un langage net et précis, M. Rey a dit, dès le début, combien avaient été difficiles et périlleuses les élections de 1889. A cette époque, toutes les réactions coalisées pour livrer un dernier assaut à la République, avaient choisi pour porte-drapeau un soldat indiscipliné, qui, s'il eût réussi, aurait été un nouveau César avec toutes ses funestes conséquences.

Il n'en est plus de même aujourd'hui, la forme du gouvernement n'est plus discutée, et la paix est consolidée par l'amitié de la plus grande puissance de l'Europe.

Représentant d'une circonscription toute rurale, M. Rey s'est attaché à défendre les intérêts de l'agriculture; il a obtenu un dégrèvement de 22 0/0 sur l'impôt foncier et posé les bases sérieuses d'une péréquation complète de l'impôt. Par des chiffres, qu'il serait trop long de rappeler ici, il a montré que le Lot, qui est un des départements les plus pauvres, se trouve encore le plus imposé de France; or, la loi qu'il propose aux Chambres et dont le succès est aujourd'hui certain, amènera une réduction de 620,000 francs.

Là, ne s'arrêtera pas sa tâche; il proposera une loi d'assurance mutuelle, dite caisse de crédit agricole, qui, moyennant une légère cotisation, garantira l'agriculteur des nombreux fléaux qui s'acharnent contre lui:

Après avoir expliqué ses votes sur les droits de douane, il parle de l'assistance publique dans les campagnes, qui a fait l'objet d'une loi dont il a été le promoteur et le rapporteur.

Parlant ensuite des questions sociales, il dit que notre devoir est de trouver dans la justice les moyens de diminuer les grosses fortunes d'en haut et les grandes misères d'en bas. Il faut que la nation vienne à l'aide de celui qui a employé ses bras à sa prospérité, et elle le fera par la création d'une caisse de retraite pour la vieillesse. Le peuple attend de la République la réalisation d'un idéal dans lequel les inégalités disparaîtront, et il faut que ses représentants se consacrent à atteindre cet idéal par l'établissement de la justice sociale et de la fraternité.

Le devoir de tous est, d'ailleurs, résumé dans les trois mots de la devise républicaine: liberté, égalité, fraternité.

La liberté existe, l'égalité, il faut la réaliser dans l'impôt, et la fraternité dans la création de la bienfaisance qui assurera à tous un lendemain.

Sur la proposition de M. Puech, un ordre du jour de confiance et de dévouement a été voté avec enthousiasme, par tous les assistants, à M. Rey, qui a été proclamé, à l'unanimité, candidat républicain de la 2^e circonscription de Cahors.

* * *

Ligue républicaine. — Une réunion de la Ligue républicaine communale a eu lieu dimanche à Catus à l'hôtel-de-ville. La grande salle de la mairie contenait à peine les nombreux républicains qui avaient répondu à l'appel.

Occupaient le bureau: MM. Louis Cambornac, président; Lagaspie, négociant, trésorier; Soulié, vétérinaire, secrétaire; Brugalière Louis, conseiller général; Calmels, greffier de paix, assesseurs.

Dans une remarquable allocution, M. Cambornac expose le but de la réunion qui est de savoir s'il y a lieu de renouveler à M. Rey le mandat de député de la 2^e circonscription.

Le président expose ensuite, à grands traits, les réformes proposées par M. Rey au cours de la dernière législature et soutenues par lui à la tribune de la Chambre des députés, réformes toutes dans l'intérêt des propriétaires ruraux, des petits cultivateurs et des ouvriers agricoles dont les principales sont:

1^o Répartition plus équitable de l'impôt foncier et de la cote mobilière, projets adoptés par la Chambre et dont l'effet sera de dégrever le département du Lot de plusieurs centaines de mille francs;

2^o Organisation d'un crédit agricole permettant aux petits propriétaires d'emprunter à un taux très peu élevé;

3^o Assurance des récoltes par l'Etat, ce qui préservera les cultivateurs des effets désastreux des grêles, gelées, ravines et autres fléaux qui les ruinent en leur enlevant, en quelques minutes parfois, le fruit du travail de toute une année;

4^o Organisation de l'assistance médicale dans les campagnes dont l'établissement assurera aux travailleurs agricoles indigents, les soins et secours de toute nature dont ils pourraient avoir besoin en cas de maladies ou d'accidents.

— La candidature de M. Rey est adoptée à l'unanimité et l'assemblée lui vote des remerciements pour le zèle intelligent avec lequel il a rempli son mandat.

M. Cambornac propose à l'adoption de la Ligue les quelques réformes économiques ci-après qui lui paraissent les plus urgentes et qu'on pourrait soumettre au candidat:

1^o Suppression de l'impôt foncier sur la propriété rurale non bâtie;

2^o Justice gratuite ou tout au moins réduction considérable des frais judiciaires;

3^o Simplification administrative, diminution des gros traitements et augmentation des petits employés;

4^o Protection douanière pour nos produits agricoles et principalement pour les blés et les vins.

Cette proposition est adoptée.

M. Courtil désirerait qu'il fut ajouté à ce programme certaines autres réformes démocratiques et sociales, mais chacun, dit-il, doit se réserver le droit de les soumettre individuellement au candidat en réunion publique.

Le président fait savoir que le 14 courant, jour de foire à Catus, une réunion plénière de les membres de la Ligue républicaine du canton doit avoir lieu à 4 heures du soir, à la maison d'école.

Dans cette réunion, M. Rey rendra compte de son mandat et exposera le programme qu'il compte suivre si les électeurs — ce qui n'est pas douteux — lui continuent leur confiance.

Tous les républicains du canton, dit le président, tiendront à honneur d'assister à cette réunion: à plus forte raison ceux de la commune doivent-ils s'y rendre en masse.

M. Henri de Valon, dont l'attitude très digne et très correcte produit la meilleure impression — propose d'organiser un banquet qui aurait lieu à l'issue de la réunion et où seraient admis les républicains des communes du canton qui désireraient y assister.

Cette motion est adoptée à l'unanimité après un échange de vues entre divers membres au sujet des conditions dans lesquelles ce banquet doit avoir lieu.

Le prix du banquet est fixé à 3 francs par tête.

Toutefois, en présence de la difficulté d'organiser convenablement ce banquet un jour de foire, une commission spéciale, composée de MM. Baboulet, receveur de l'enregistrement, Paul Cambornac, notaire et adjoint au maire, Destal, pharmacien et Pierre Edoux, propriétaire, sera adjointe au bureau. Cette commission étudiera plus complètement cette motion et prendra, sans retard, telles dispositions qui conviendront.

M. Brugalières, conseiller général, rappelle en quelques mots la puissance de la Ligue républicaine et il termine en engageant tous les ligueurs à voter et à faire voter pour M. Rey.

GOURDON M. Jules MANY

Veut-on savoir en quelle haute estime MM. de Verninac et Lachièze tenaient les sentiments républicains de M. Many? rappelons le fait suivant:

En 1889 M. Many abandonna la magistrature pour se présenter aux élections. Au Congrès républicain de Gourdon, après un discours qui était un virulent réquisitoire contre le boulangisme et une apologie de la République, il se désista en faveur de M. Lachièze, afin d'assurer la défaite de la réaction.

le lendemain de l'assassinat. Sans doute il s'était fait justice.

Gertrude se pencha une dernière fois sur la tombe de la marquise, qu'elle embrassa avec tendresse, puis, lentement, le front baissé, elle sortit du cimetière.

Elle comptait passer la nuit et une partie du lendemain à Beaumont, voulant revoir les lieux qu'elle avait tant aimés, voulant surtout chercher le vestige de son passé.

En rentrant à son auberge, elle trouva l'hôtelier qui causait assise auprès de sa porte. C'était une brave femme que Mme Legras, avec cet air propre, heureux, qui distingue les habitants de ce département béni du ciel qu'on appelle la Dordogne. Elle sourit en voyant la jeune fille.

— Vous avez été faire une promenade, lui dit-elle.

— Oui, madame.

— Est-ce que vous resterez quelque temps à Beaumont?

— Oh! non. A peine deux jours.

— Vous êtes venue pour affaire.

— Oui, oui, en effet.

Gertrude regarda autour d'elle. Comme sa mère était oublié dans cette ville où elle avait été si heureuse! Quelqu'un même se souvenait-il encore du crime! Elle se demanda si jadis elle ne s'était pas exagéré sur la vérité de sa position.

(A suivre.)

océan et des forêts, et je retrouve une goutte d'eau et des brins d'herbe.

Un monde de souvenirs s'agitait dans le cœur de Gertrude, elle aussi cherchait son torrent et sa montagne!

A mesure que la diligence descendait de Cadoin à Beaumont, elle revoyait ce passé clair, lumineux, et les larmes coulaient sur son visage. Elle revoyait le doux et charmant visage de sa mère, que sa tendresse avait gardé pur et étincelant.

Oh! comme elle pleura.

Il était environ trois heures du soir quand elle s'arrêta devant une auberge de Beaumont. Très-voilé (à quoi bon hélas, qui pouvait la reconnaître), elle descendit de la diligence, et recommandant toujours qu'on eut le plus grand soin de sa caisse, elle la fit monter dans sa chambre. Là, elle décloua elle-même la planche du haut, afin de pouvoir la vider aisément.

Puis, sans dire une parole à son hôte, elle prit sous son bras la caisse, très-légère d'ailleurs, puisqu'elle ne contenait que des fleurs, et sans même demander son chemin, elle se dirigea vers le cimetière.

Où était la tombe de la bien-aimée? Quelle promenade à travers des allées étroites. Il faisait froid, le vent pleurait dans les branches d'arbres. Gertrude, après avoir posé la caisse au pied d'un saule, errait à travers les allées, les bras croisés sous sa mante, et parcourant les tombes du cimetière les unes après les autres.

Au tournant d'une allée, elle s'arrêta, chancelante. Si elle ne s'était appuyée contre la grille d'un mausolée, elle serait tombée. Sur une large

Pierre blanche, elle venait de lire cette épitaphe:

CI-GIT

CATHERINE MORELET

ÉPOUSE DE M. LE MARQUIS AGÉNOR-LOUIS

DE COURRANCE

TUÉE A BEAUMONT, DANS LA NUIT DU

18 JUIN 1860

PRIEZ POUR ELLE!

C'était là qu'était ensevelie sa mère.

Elle s'agenouilla et appuyant son front brûlant contre la pierre glacée de la tombe, elle éclata en sanglots.

C'était là qu'était ensevelie sa mère! Là que sa chérie dormait de son grand et éternel sommeil... On « cause » avec les tombes aimées. Il est un tel charme dans ces entretiens avec ceux qu'on a chéris et qui ne sont plus que le temps passe sans qu'on le voit s'enfuir.

Gertrude, elle, ne faisait que reprendre une conversation interrompue. La pensée avait toujours vécu avec le souvenir sacré de la marquise. Elle avait, à chaque heure de sa vie, interrogé, prié sa chérie de lui venir en aide ou de la guider.

Les heures s'écoulaient sans que Gertrude y songeât. Toujours agenouillée, appuyée au tronc d'un arbre, elle sentait un monde de souvenirs s'agiter en elle. Il lui semblait que la mort de la marquise n'existait pas, et que c'était un cauche-

mar dont elle allait s'éveiller.

Instinctivement elle étendit les bras à plusieurs reprises, comme pour serrer contre sa poitrine l'ombre adorée qu'elle croyait toujours prête à se pencher sur elle pour l'embrasser. Un poète de ce temps-ci l'a écrit:

Perdre sa mère....

Ce n'était point le désespoir cependant, qui était en elle, mais quelque chose de moins ardent et de plus recueilli.

Le soleil commençait à décliner derrière les grands arbres du cimetière. Elle se leva et revenant vers le saule, ramassa la caisse qu'elle porta vers le mausolée, puis, prenant à poignées les fleurs qu'elle y avait mises, elle en inonda la pierre blanche.

Ce fut une pluie de roses et de violettes, de muguet, de jasmins et d'héliotropes. Elle jetait au hasard, comme si elle eût voulu cacher entièrement la tombe sous un manteau embaumé...

A peine avait-elle achevé sa pieuse mission que ses yeux tombèrent sur la tombe voisine. Gertrude poussa un cri et devint subitement très pâle. Elle venait de lire l'épitaphe de son père.

Dans son équité enfantine, elle avait condamné l'assassin. Elle ne se le rappelait jamais sans horreur, s'étant à peine, une ou deux fois, demandé ce qu'il avait pu devenir. A mesure qu'elle grandissait et qu'elle comprenait davantage les choses de la vie, elle s'était dit que le marquis avait dû être arrêté et puni, à moins qu'il ne se fut soustrait au châtimeut par la fuite.

Et voilà que soudainement il apprenait sa mort. L'épitaphe portait la date du 11 Juin 1860. Donc

Et veut-on savoir dans quels termes M. de Verninac, président du Congrès, remerciait M. Many ? Les voici, textuellement reproduits (on n'a qu'à relire les journaux de cette date).

« Adresser à M. Many des éloges serait inutile, car il est au-dessus de ces éloges ; mais je tiens à lui dire, au nom de tous, qu'on se souviendra de son sacrifice d'aujourd'hui. C'est l'honneur du parti républicain de ne pas se montrer ingrat. Tous ceux qui sont là sauront se souvenir que M. Many est l'espoir de la démocratie dans l'arrondissement de Gourdon. Entre lui et nous il vient de se former un lien qui ne se rompra pas. »

(Applaudissements unanimes).

Et M. Lachièze ajoutait :
« Après les paroles de notre président, après l'ovation faite à M. Many, je n'ai pas à lui adresser de nouveaux compliments pour sa magnifique harangue, mais je tiens à le remercier en mon nom personnel. »

Nouvelles militaires

M. le général Combarieu a présidé mardi matin la Commission de réforme à l'hôpital de Cahors.

Dans l'après-midi, il s'est rendu à la caserne Bessières et a vu à la salle d'honneur les dispensés suivant les cours et les a interrogés. Le général a vu ensuite les pelotons d'instruction dans la cour de la caserne, a visité les locaux destinés à l'établissement du mess des sous-officiers et a quitté la caserne vers 5 heures. A son départ la musique a joué un charmant pas redoublé.

Manœuvres d'automne du 17^e Corps d'armée

On nous annonce que le 7^e de ligne, qui doit prendre part aux manœuvres d'automne, quittera notre ville le 12 septembre et fera étape à Molières. Le 13 il se rendra à Castelsarrasin, où il fera séjour le 14.

Le 15, il cantonnera à Beaumont-de-Lomagne; le 16, à Cologne; le 17, à l'Isle-Jourdain.

Pendant les manœuvres de division contre division les cantonnements sont inconnus (du 18 au 21 septembre).

Le 22 septembre, le 7^e de ligne fera étape à Grenade-sur-Garonne, le 23, à Montauban, le 24 à Castelnaud, et rentrera à Cahors le 25 septembre.

Les réservistes rejoindront le 7^e par voies ferrées le 14 septembre à Castelsarrasin.

Le 21 septembre les hommes de la classe 1889 et ceux renvoyés par anticipation seront dirigés sur Cahors par voies ferrées.

Le 22 septembre les réservistes rentreront à Cahors par la même voie.

Les prévoyants de l'Avenir

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer dans votre journal l'avis suivant :

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

	Sociétaires	Capital
Au 30 juin 1893.	169,399.	9.913.620 fr. 37
Au 31 juillet 1893.	169,738.	10,157,951 fr. 42

Pour les adhésions et renseignements prière de s'adresser à

MM. Parazines, capitaine en retraite.
Alazard, tapissier, boulevard Gambetta.
Bénézet, négociant, rue de l'Hôtel de Ville.
Veuillez agréer, etc.

PARAZINES,
Président de la 4034^e section des
Prévoyants de l'Avenir.

COUR D'ASSISES DU LOT

Audience du 7 août

Complicité par recel de vols qualifiés

Cette affaire est la suite de celle, qui s'est déroulée devant la cour d'assises du Lot, le 19 mai dernier.

La femme Jeanne Jouclas, épouse Blaviel, impliquée dans cette affaire comme recéleuse des objets volés, se trouvant malade lors de la comparution des cinq accusés devant la cour, le président dut disjoindre l'affaire jusqu'après son rétablissement.

Jeanne Jouclas, épouse Blaviel, est prévenue, d'après l'acte d'accusation, de s'être rendue complice de dix soustractions :

- 1^o En recelant sciemment tout ou partie d'une somme volée par ledit Rigal ;
- 2^o En recelant sciemment tout ou partie d'une somme et d'objets volés ;
- 3^o En recelant sciemment tout ou partie d'une somme et d'objets volés ;
- 4^o En recelant sciemment tout ou partie de poules volées ;
- 5^o En recelant sciemment tout ou partie d'une somme d'objets volés ;
- 6^o En recelant sciemment un lapin volé ;
- 7^o En recelant sciemment tout ou partie d'une somme volée ;
- 8^o En recelant sciemment un revolver volé ;
- 9^o En recelant sciemment tout ou partie d'une somme volée ;
- 10^o En recelant sciemment une montre et une chaîne en or volées ;

Ministère public, M. Estrabault, substitut du

procureur de la République ; défenseur, M^e Lagarrigue.

Après une très courte délibération, le jury rapporte un verdict négatif sur toutes les questions.

En conséquence, Jeanne Jouclas, épouse Blaviel, est acquittée et mise immédiatement en liberté.

Audience du 8 août

Tentative d'homicide volontaire

La famille Piganiol habite une maison isolée du hameau de Goutteronde, commune de Latronquière (Lot) ; à quelques centaines de mètres sont situées les maisons des familles Lacaze, Mouline et Vielcanet.

Des questions d'intérêt ont depuis longtemps brouillé ces quatre familles plus spécialement les Piganiol et Lacaze.

Le 9 mai, 1893, vers huit heures et demie du soir, Lacaze sortait de sa grange pour regagner sa maison, distante de 130 mètres environ, lorsqu'il s'entendit appeler à voix basse par un individu qu'il ne reconnut pas, mais qu'il aperçut à quelques pas dans un chemin creux. Lacaze quitta alors le chemin, et marchant dans son champ parallèlement à l'individu qui l'avait appelé, il lui demanda qui il était et ce qu'il voulait.

A peine avait-il parcouru ainsi une cinquantaine de mètres qu'il se sentit atteint d'un coup de pierre à l'abdomen et d'un coup de fusil à la tête et à la partie supérieure du corps ; en même temps, il entendait distinctement l'accusé Piganiol dire :

« Cette fois, nous le tenons. »

Peu après, Piganiol se présentait au café tenu par le sieur Landes, nu-pieds et nu-tête, cherchant à se procurer des témoins pour établir un alibi.

Le lendemain de la tentative d'assassinat, la gendarmerie découvrait dans un trou recouvert de feuilles, à quelques mètres de l'endroit où Piganiol avait été rencontré par Lacaze et non loin du lieu du crime, les sabots, le chapeau et le tablier de l'accusé.

Celui-ci se borne à opposer des dénégations formelles.

Les blessures de Lacaze sont aujourd'hui guéries.

En conséquence, Le nommé Piganiol Germain est accusé d'avoir :

Commis une tentative d'homicide volontaire avec préméditation et avec guet-apens.

Ministère public : M. du Monceau, procureur de la République.

Défenseur : M^e Lagarrigue.

Après l'interrogatoire de l'accusé, vingt-quatre témoins sont entendus.

Dans un brillant réquisitoire, M. du Monceau demande une peine sévère pour l'accusé.

Dans une audience de nuit, M^e Lagarrigue demande l'acquiescement de l'accusé.

Malgré son habile défense, il n'obtient que les circonstances atténuantes.

Piganiol est condamné à huit ans de réclusion et à 10 ans d'interdiction de séjour.

La session est close.

Manège maritime à vapeur

Voulez-vous, sans vous déplacer presque, vous donner la sensation de la mer houleuse, furieuse, démontée ? prenez place dans une des chaloupes du manège maritime et voguez, aimables cadurciennes. Bientôt adieu la rive, en rêve du moins, et voici le roulis et le tangage qui vont vous donner la sensation d'un vrai voyage sur l'onde.

C'est une émotion nouvelle pour nos concitoyens, le manège maritime ne suivant jusqu'à présent que les grandes villes. Deux machines à vapeur actionnent ces mouvements compliqués, et la lumière électrique inonde de clarté cet établissement remarquable que visitera certainement toute la population.

Accident mortel

Lundi, le nommé Bousquet, domestique chez M. Ferando, brasseur, conduisait un chargement de bière à la campagne. Arrivé près de Vers, il tomba sur le devant du chariot qu'il conduisait et les roues lui passèrent sur le corps. Il reçut à Vers les premiers soins et fut ensuite transporté à son domicile à Cahors, où il ne tarda pas à expirer.

Bousquet laisse sa femme sans fortune et une fille institutrice.

Droit de réquisition

Par arrêté de M. le ministre de la guerre : A l'occasion des manœuvres de 1893, le droit de réquisition pourra être exercé conformément aux dispositions de loi dans la commune de Cahors du 25 août au 27 septembre.

Acte de sauvagerie

Est-ce que les mœurs sauvages des Pampas menaceraient d'envahir nos faubourgs ?

Mardi soir, vers huit heures, un jeune apprenti d'une usine, de la ville regagnait paisiblement son domicile, rue de la Croix, faubourg

Cabessut, lorsqu'un gredin nommé Jouclas, de 7 à 8 ans plus âgé que lui, lui lance, sans provocation aucune, un coup de poing sur l'œil qui l'envoie rouler par terre. Lorsqu'il se releva, le gredin avait disparu, tout fier de son exploit.

Nous recommandons ce drôle à la police. Il est bon qu'une sévère repression lui apprenne qu'il est absolument lâche de frapper des enfants sans défense.

Est-ce qu'il faudra s'armer, par hasard, pour se préserver des vauriens dans les rues du faubourg Cabessut-Assommoir ?

Le plus joli de l'histoire, c'est que la victime pour rendre la plainte valable, a été obligée de faire établir un certificat par un médecin ; coût 2 francs.

Et si cet enfant n'avait pas eu les 2 fr. à sa disposition ?

Nous attendons, — confiants en l'énergie de notre nouveau commissaire de police, — la fin de cette affaire, pour en tirer toutes les conclusions utiles.

Aviron Cadurcien

MM. les membres de l'Aviron cadurcien sont instamment priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, au siège de la société (café du Midi).

Ordre du jour :

- 1^o Paiement des cotisations ;
- 2^o Lecture du procès-verbal ;
- 3^o Révision de la limite d'âge ;
- 4^o Questions diverses.

La récolte des vins en 1893

Comme les bonnes nouvelles n'arrivent jamais trop tôt, hâtons-nous de dire que les apparences sont partout très satisfaisantes, et que tout annonce une excellente récolte de vins.

Sud. — Les principaux départements viti-coles du Sud présentent une situation exceptionnellement bonne, notamment l'Hérault, le Tarn, l'Aude, l'Aveyron, le Lot, et les autres départements comptent aussi sur un résultat très satisfaisant.

Dans le *Sud-Est*, les départements les plus favorisés sont l'Ardeche, la Drôme, les Hautes-Alpes ; le Gard est moins heureux, mais sa situation reste cependant au-dessus de la moyenne.

Le *Sud-Ouest* est également très favorisé. Dordogne, Lot-et-Garonne sont au premier rang, relativement à leur production ordinaire ; la Gironde et le Gers, un peu moindres en apparence de quantité, n'en attendent pas moins une excellente production.

Dans l'*Est*, la récolte en vue est superbe dans la Haute-Saône, dans la Saône-et-Loire, dans le Rhône. Très bonne également en Haute-Savoie et dans l'Isère.

Dans le *Nord-Est*, la Marne présente une apparence magnifique ; l'Aube, un peu moins belle ; la Meuse et la Meurthe-et-Moselle en troisième rang, mais encore bien au-dessus de la moyenne.

Dans l'*Ouest*, très belle situation pour les Charentes, les Deux-Sèvres, la Vienne, la Haute-Vienne, le Maine-et-Loire, et presque aussi satisfaisante pour l'Indre-et-Loire et la Loire-Inférieure.

Le *Centre* est un peu moins heureux ; mais cependant aucun département de cette portion du territoire n'a sujet de plaintes motivées.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE DE L'ASSOMPTION
15 Août 1893

A l'occasion de la Fête de l'Assomption, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Mercredi 16 Août, les Billets Aller et Retour à prix réduits qui auront été délivrés, aux conditions de son Tarif spécial G. V. n^o 2, les Samedi 12, Dimanche 13, Lundi 14, et Mardi 15 Août inclus.

Ces Billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit Tarif lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

Billets de Bains de Mer
POUR ARCACHON

FÊTE DE L'ASSOMPTION
15 Août 1893

A l'occasion de la Fête de l'Assomption, les billets aller et retour dits de Bains de Mer, qui seront délivrés pour Arcachon, les

Vendredi 11, Samedi 12 et Dimanche 13 Août inclus, à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans situées à moins de 300 kilomètres d'Arcachon, ainsi qu'à la gare de Poitiers, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Mercredi 16 Août.

TOULOUSE

Billets Aller et Retour à Prix réduits

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations commerciales de la ville de Toulouse délvrera à partir du 1^{er} Août 1893, à la gare de Toulouse, des billets d'aller et retour pour toutes les gares et stations de la ligne de Bordeaux à Clermont-Ferrand par Périgoeux, Limoges et Ussel, et pour toutes les gares et stations du réseau d'Orléans situées au sud de cette ligne.

Réciproquement, toutes les gares et stations comprises dans ce périmètre délivreront des billets d'aller et retour pour Toulouse.

La durée de validité de ces billets est fixée, aller et retour compris, sauf délai plus long prévu par le paragraphe 2 du Tarif spécial G. V. n^o 2, à un jour jusqu'à une distance de 100 kilomètres, à deux jours jusqu'à une distance de 200 kilomètres, et ainsi de suite, en augmentant d'un jour par 100 kilomètres ou fraction de 100 kilomètres.

Ces délais sont comptés de minuit à minuit sur la distance du point de départ ou de destination à Toulouse.

BORDEAUX

Billets Aller et Retour à Prix réduits

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations de la ville de Bordeaux avec toutes les gares et stations de son réseau, délivrera à partir du 1^{er} Août 1893, à la gare de Bordeaux des billets aller et retour pour toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, et réciproquement.

La durée de validité de ces billets est fixée, aller et retour compris, à un jour jusqu'à une distance de 100 kilomètres, et ainsi de suite, en augmentant d'un jour par 100 kilomètres ou fraction de 100 kilomètres jusqu'à 700 kilomètres. Au-dessus de 700 kilomètres, cette durée est de huit jours.

Exceptionnellement, la durée de validité des billets d'aller et retour qui seront délivrés de Bordeaux aux gares ci-après et vice-versa, est fixée ainsi qu'il suit, non compris les jours de départ et d'arrivée :

- Poitiers et stations au delà vers Châtelleraut, 3 jours.
- Châtelleraut et stations au delà vers Château-du-Loir, 4 jours.
- Château-du-Loir et stations au delà vers Le Mans (inclus), 5 jours.

Si le délai de validité de ces billets expire un dimanche ou un jour férié, ce délai est augmenté de 24 heures.

Si ce délai expire un dimanche suivi d'un jour férié, ou un jour férié suivi d'un dimanche, ce délai sera augmenté de 48 heures.

DÉPÊCHE

Paris, 10 août, 1 h. 54, soir.

Le Conseil des Ministres tenu à Fontainebleau, a autorisé M. Develle à procéder à la mise en construction immédiate des rails-tunisiens.

Les ministres ont décidé de consulter les Conseils généraux pour la répartition des cinq millions votés pour indemniser les victimes de la sécheresse.

Paris, 10 août, 2 h. 20, soir.

Les syndicats de la Bourse du travail ont été condamnés à cinquante francs d'amende et aux dépens.

Le tribunal a prononcé en outre leur dissolution.

LA RENTE VIAGÈRE DE PARIS

Société anonyme, Capital : 10 Millions. — Siège Social dans les Immeubles de la C^e, Rue Auber, 15 et 17
Achète en viager tous Immeubles. — Rentes Viagères sur Capitaux. — Notice franco

RENTE VIAGÈRE ANNUELLE par SEMESTRE Sur 1,000 fr.					
AGE DU RENTIER	60 ans.	65 ans.	70 ans.	75 ans.	80 ans.
LA RENTE VIAGÈRE DE PARIS...	94.50	108.60	127.50	142.40	159.00
Autres Compagnies françaises.....	90.20	103.50	121.50	135.70	151.60

Bibliographie

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 43, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

LA POUPÉE-MODELE

Journal des petites filles

PARIS: 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS: 9 FRANCS.

La *Poupée modèle*, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le *Journal des Demoiselles*, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la *Poupée*, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles: pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée qui contient chaque numéro, la *Poupée modèle* envoie également un joujou aisé à construire: Figurines à découper et à habiller, — Cartons constructifs, — Musique, — Gravures de portraits de théâtre, petits Accusés, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 43, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements: 1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS,

qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction: 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis.
(27 années d'existence)

Envoyez gratuitement d'un numéro sur demande.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE LAYTOU, 34-36, RUE DU LYCÉE CAHORS

CULTURE de la Truffe, par J. Meulet, instit. Brochure de 34 pages. 0 fr. 25

DICTIONNAIRE des Communes du Lot, par M. Combarieu, archivist départemental. — Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique avec carte du département. 5 fr.

CARTE du Lot, Edition de poche ou de cabinet, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction. 0 fr. 75

NOTES pour servir à l'histoire des Etats provinciaux du Quercy, par M. Baudel, universitaire. 1 fr.

L'ÉLEVAGE des bêtes à laine des Causses du Lot, par J. Meulet. Brochure de 46 pages. 0 fr. 35

MANDATS pour Maires. Modèle officiel, le cent. 1 fr. 75

REGISTRES des délibérations du Conseil municipal. 100 pages avec instruction, cartonnés. 5 fr. 50

ALGER Un an à Alger, récits de voyages, par M. Baudel, universitaire. Volume de 308 pages. 2 fr.

TABLEAU officiel des distances de chaque commune aux chefs-lieux du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. 1 fr.

LE QUERCY aux Etats généraux de 1789 Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances. Liste complète des députés, par M. L. Combarieu, archiviste départemental, l'exemplaire. 7 fr.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portall-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montecoutié.

PRIX MODÉRÉS

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

TOUTES les bonnes CUISINIÈRES vous diront

que le meilleur Tapioca est le

Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÉFLE à QUATRE FEUILLES. Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires. Gros: 262, Boulevard Voltaire, PARIS.



VIN FÉBRIFUGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre. EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris et TOUTES PH^{ies}.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Écharpes pour mairies et adjoints

EN VENTE: chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

GUÉRISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau: DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÊME DES PLAQUES ET ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

VELOUTINE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE, INVISIBLE
Seule récompensée à l'Exposition Universelle
CH. FAY, Inventeur, 9, rue de la Paix, PARIS
et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs. (Exiger la Marque CH. FAY.)

AVIS
Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

ETUDE
de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n^o 52, près le Palais de Justice.

VENTE SUR Saisie Immobilière

ADJUDICATION
Fixée au treize septembre mil huit cent quatre-vingt-treize, jour de mercredi, à midi et heures suivantes s'il y a lieu, à la barre du tribunal civil de Cahors (audience des vacations).

Suivant exploit du ministère de M^e Balitrand, huissier à Cahors, en date du vingt-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-treize, visé, enregistré, dénoncé et transcrit,

M. François Dufour, avocat, ancien conseiller de préfecture, demeurant à Cahors, ayant M^e Billières pour avoué, a fait procéder à la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés.

Sur la tête et au préjudice du sieur Etienne Laytou, cordonnier et dame Emilie Contios, sans profession, mariés, demeurant et domiciliés à Cahors, rue Nationale, numéro 47, et de M. Paul Sers, ancien greffier du tribunal de commerce de Cahors, domicilié au dit Cahors, pris en qualité de syndic pro-

visoire de la faillite dudit Etienne Laytou dont les créanciers sont en état d'union, ledit Laytou pris tant en son nom personnel et en sa meilleure qualité que pour assister et autoriser sa femme.

Le cahier des charges dressé par M^e Billières, avoué, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors le vingt-quatre juin dernier; il a été publié le vingt-six juillet suivant et ce jour-là, le tribunal a fixé la vente aux jours et heures ci-dessus indiqués.

DÉSIGNATION SOMMAIRE DES IMMEUBLES SAISIS ET A VENDRE

Commune de Cahors
A Pech Lebrél, friche numéro 454 du plan cadastral, section H;
Vigne au même lieu, numéro 455, mêmes plan et section;
A Pech Viel, vigne numéro 703 P, mêmes plan et section;
Au même lieu, vigne numéro 705 P, mêmes plan et section;
Dans la ville de Cahors, grande rue Haute, sol de maison, section N, même plan, numéro 732 P;
Même lieu, cour et corridor, numéro 731 P, même section et plan;
A Rivière de Bartassac, vigne numéro 951, section I, même plan;
Dans la ville de Cahors, grande rue Basse, sol de maison, four et patus, numéro 1827 du plan, section N;
Au Pech Viel, vigne, numéro 700 P, même plan, section H;
Dans la ville de Cahors, grande rue Haute, cour et corridor numéro 731 P, même plan, section N;
Au même lieu, sol d'escalier numéro 731, même plan et section N.
Tous les biens immeubles ci-dessus

seront vendus en trois lots composés comme suit:

Premier lot
Il se composera des numéros 731 P, 732 P, 731 P, 731, mise à prix dix francs en sus des charges, ci... 10 fr.

Deuxième lot
Il se composera du numéro 1827, mise à prix dix francs, en sus des charges, ci... 10 fr.

Troisième lot
Il se composera des numéros 454, 455, 703 P, 705, 700P, et 951, mise à prix dix francs, en sus des charges, ci... 10 fr.
Pour le paiement du prix et des frais voir le cahier des charges.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué poursuivant soussigné, Cahors, le dix août mil huit cent quatre-vingt-treize.

L'avoué poursuivant, Signé: BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors le août mil huit cent quatre-vingt-treize fol C regu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé: Agard, receveur.

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

PURGATIFS et DÉPURATIFS
ENGORGEMENTS d'INTÉSTINS, Constipation, Migraine, Congestions, etc.
TIRES CONSERVÉS ET IMITÉS SOUS D'AUTRES NOMS
Exiger les Véritables
avec l'ÉTIQUETTE ci-jointe en 4 COULEURS et le nom du Docteur Franck
1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 gr.); 3 fr. la Boîte (105 gr.)
Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY
Ancienne Maison EDOUX
FONDÉE EN 1829
3, Rue des Augustins, CAHORS
RIVIÈRE Elie, Successeur

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres
Marbre Rue du Lycée, n^o 40, CAHORS Encadrement
Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

UNION DES OUVRIERS
Tailleurs de pierre et Maçons
L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetière, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.
Siège Social: Rue de Vayrols, n^o 7
Le propriétaire-gérant: LAYTOU.